

# **Global Diversified Investment Grade Income Trust**

États financiers pour le semestre terminé le  
**30 juin 2009**  
(non vérifiés)

Les états financiers intermédiaires aux 30 juin 2009 et 2008 n'ont pas été vérifiés par nos vérificateurs indépendants.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

## État de l'actif net

---

	<b>30 juin 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
	\$	\$
	(non vérifiés)	
<b>Actif</b>		
Placements à court terme (note 7)	1 059 811	-
Placement (note 8)	61 123 556	65 171 370
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit (note 9)	25 692 585	28 943 399
Encaisse	96 473	83 545
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	277 791	288 476
Autres	21 266	59 935
	<hr/>	<hr/>
	88 271 482	94 546 725
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	246 510	567 973
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	480 473	498 954
Distributions à payer	482 677	482 677
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit (note 10)	61 503 300	81 548 820
	<hr/>	<hr/>
	62 712 960	83 098 424
	<hr/>	<hr/>
<b>Actif net représentant le capital des porteurs de parts</b> (note 13)	25 558 522	11 448 301
	<hr/>	<hr/>
<b>Nombre de parts en circulation</b> (note 13)	9 751 054	9 751 054
	<hr/>	<hr/>
<b>Actif net par part</b>	2,62 \$	1,17 \$
	<hr/>	<hr/>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

**Approuvé par les fiduciaires, Gestion Global DIGIT Inc. et Gestion GD-1 Inc.**

« *Claude Dalphond* »

Claude Dalphond  
Administrateur

« *Benoît Deschamps* »

Benoît Deschamps  
Administrateur

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

État des résultats

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

	2009 \$	2008 \$
<b>Revenus de placement à des fins de transactions</b>		
Intérêts sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	1 933 855	1 944 540
Revenu tiré des swaps sur défaillance de crédit	4 843 431	5 321 703
Intérêts sur l'encaisse, les placements à court terme et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	18 567	709
	<u>6 795 853</u>	<u>7 266 952</u>
<b>Charges liées au placement</b>		
Charges sur les swaps sur défaillance de crédit	3 344 836	3 363 315
Frais de service (note 11)	(142 465)	121 888
	<u>3 202 371</u>	<u>3 485 203</u>
<b>Revenu net de placement avant charges administratives</b>	<u>3 593 482</u>	<u>3 781 749</u>
<b>Charges administratives</b>		
Honoraires de vérification	35 557	141 775
Honoraires juridiques	151 596	160 747
Rémunération des administrateurs des fiduciaires	81 482	80 396
Frais de l'agent administratif	14 286	10 348
Registre et agent des transferts	3 938	3 975
Droits de garde	8 500	6 112
Coût de la communication de l'information aux porteurs de parts et frais de bourse	12 039	13 883
Assurances	21 034	17 171
Honoraires et dépenses du comité d'examen indépendant	32 410	61 781
	<u>360 842</u>	<u>496 188</u>
<b>Revenu net de placement de la période</b>	<u>3 232 640</u>	<u>3 285 561</u>
<b>Gains (pertes) sur le placement et les swaps sur défaillance de crédit</b>		
Augmentation de la juste valeur non réalisée du placement et du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	6 697 026	1 676 534
Augmentation de la juste valeur non réalisée des swaps sur défaillance de crédit	20 045 520	(17 312 040)
	<u>26 742 546</u>	<u>(15 635 506)</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable à l'exploitation</b>	<u>29 975 186</u>	<u>(12 349 945)</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable à l'exploitation par part</b>	<u>3,07 \$</u>	<u>(1,27) \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

État de l'évolution de l'actif net

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

---

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable à l'exploitation</b>	29 975 186	(12 349 945)
<b>Distributions aux porteurs de parts</b>		
Remboursement de capital (note 13)	<u>(15 864 965)</u>	-
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net au cours de la période</b>	14 110 221	(12 349 945)
<b>Actif net au début de la période</b>	<u>11 448 301</u>	<u>73 688 474</u>
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<u>25 558 522</u>	<u>61 338 529</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

État des flux de trésorerie

Pour la période de six mois terminée le 30 juin

(non vérifié)

	2009 \$	2008 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Revenu net de placement de la période	3 232 640	3 285 561
Ajustements pour		
Augmentation (diminution) du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	3 883 812	(3 525 132)
Diminution du placement	10 111 843	-
Diminution des intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir au titre des swaps sur défaillance de crédit	10 685	10 685
Augmentation (diminution) des autres actifs	38 669	(9 437)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(321 464)	143 025
Diminution du montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	(18 481)	(18 481)
	<u>13 705 064</u>	<u>(3 399 340)</u>
	16 937 704	(113 799)
<b>Activités de financement</b>		
Distributions payées aux porteurs de parts	(15 864 965)	-
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse et des équivalents d'encaisse au cours de la période</b>	1 072 739	(113 799)
<b>Encaisse et équivalents d'encaisse au début de la période</b>	83 545	122 828
<b>Encaisse et équivalents d'encaisse à la fin de la période</b>	<u>1 156 284</u>	<u>9 049</u>
<b>Encaisse et équivalents d'encaisse</b>		
Encaisse	96 473	9 049
Placements à court terme	1 059 811	-
	<u>1 156 284</u>	<u>9 049</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

État de l'inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2009

(non vérifié)

	Description	Taux d'intérêt	Échéance	Coût et notionnel	Juste valeur
<b>Placements à court terme</b>					
Banque Nationale du Canada	Acceptations bancaires	0,23 %	10 juillet 2009	599 880	599 880
Banque Nationale du Canada	Acceptations bancaires	0,22 %	13 juillet 2009	459 931	459 931
				<u>1 059 811</u>	<u>1 059 811</u>
<b>Montant à recevoir sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit</b>					
Banque Nationale du Canada	Placement – dépôt à terme	4,28 %*	Septembre 2014	64 728 958	61 123 556
Deutsche Bank	Débiteur à long terme	4,28 %*	Septembre 2014	26 387 042	24 917 283
				<u>91 116 000</u>	<u>86 040 839</u>

\* Porte intérêt au taux de 4,28 %. L'intérêt est payable mensuellement jusqu'en septembre 2009. Après cette date, l'intérêt courra au taux des acceptations bancaires à un mois, plus vingt points de base par année, et sera payable mensuellement jusqu'à l'échéance en septembre 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

## 1 Établissement de la Fiducie et nature des activités

Global Diversified Investment Grade Income Trust (la « Fiducie ») est une fiducie de revenu à capital fixe à activités restreintes constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 30 août 2004 au moyen d'une convention de fiducie (TSX : DG.UN). Placements Alternatifs Metcalfe & Mansfield Corp. et 4227298 Canada Inc. étaient les co-fiduciaires (collectivement, les « fiduciaires ») de la Fiducie. Le 30 avril 2009, les noms des fiduciaires ont été remplacés respectivement par Gestion Global DIGIT Inc. et Gestion GD-1 Inc. La gestion de la Fiducie incombe aux fiduciaires. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif de la Fiducie, et Société de Fiducie Natcan agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie, si les fiduciaires le demandent. Le promoteur de la Fiducie est Financière Banque Nationale Inc. Les administrateurs des fiduciaires bénéficient d'une assurance responsabilité accordée par la Banque Nationale du Canada.

La Fiducie procure à ses porteurs de parts une exposition mezzanine à trois portefeuilles (collectivement, le « portefeuille ») renfermant chacun 133 titres (136 titres chacun au 31 décembre 2008) (les « obligations de référence »), l'objectif étant de procurer aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles et de racheter la totalité des parts en circulation à compter du 9 septembre 2014 (la « date d'échéance prévue ») et sans dépasser le 9 septembre 2016 (la « date d'échéance juridique »). Afin de réaliser ses objectifs en matière de placement, le 9 septembre 2004, la Fiducie a conclu trois contrats de swaps sur défaillance de crédit avec une contrepartie, MMAI-I Trust (« MMAI-I »), laquelle a été remplacée par Deutsche Bank (la « banque ») le 20 janvier 2009 par suite des événements décrits à la note 2.

Jusqu'à la date d'échéance prévue (ou la date d'échéance juridique, le cas échéant), le prix de rachat des parts de la Fiducie et l'actif net de la Fiducie fluctueront suivant un certain nombre de facteurs, comme les distributions mensuelles versées sur les parts, les taux d'intérêt, les notations des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédit dans le portefeuille. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et d'autres événements de perte précis.

Le 30 octobre 2007, la Fiducie a conclu des modifications pour trois de ses contrats de swaps sur défaillance de crédit avec la contrepartie. Par suite de ces modifications, la Fiducie ne subira aucune perte sur ces contrats à la suite d'événements de crédit relatifs à des titres adossés à des créances hypothécaires ou à des titres adossés à des créances mobilières (l'« exposition éventuelle ») faisant partie des portefeuilles d'obligations de référence se rapportant à ces swaps sur défaillance de crédit, jusqu'à ce que les expositions aux créances de sociétés de ces portefeuilles (les « expositions principales ») soient toutes en défaillance et que leurs valeurs nominales soient réduites à zéro.

## 2 Plan de restructuration

Le 13 août 2007, le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers (« PCAA de tiers ») a connu une interruption, de sorte que les conduits de PCAA de tiers, tels que MMAI-I, n'ont pu rembourser leur papier commercial à l'échéance. Le 16 août 2007, un groupe d'investisseurs canadiens d'importance (le « comité des investisseurs » ou le « comité ») et les participants du marché sont arrivés à une entente visant à rétablir les activités normales du marché du PCAA de tiers. Aux termes de cette entente, les porteurs de PCAA de tiers qui en sont signataires ont notamment convenu de continuer de détenir leur PCAA de tiers pendant une période de 60 jours (le « moratoire ») et, après le moratoire, de convertir tous les PCAA de

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

tiers en circulation en billets à terme à taux variable échéant au plus tôt à la date d'expiration prévue des actifs sous-jacents correspondants de chaque conduit. Le moratoire fut étendu jusqu'à la présentation d'une demande déposée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »), le 17 mars 2008. Depuis cette date, le moratoire a été prolongé périodiquement jusqu'à la date de clôture du plan de restructuration prévu par la LACC, soit le 21 janvier 2009.

Le 14 août 2007, MMAI-I a avisé la Fiducie que ses paiements à la Fiducie étaient retenus et que MMAI-I ne fournirait pas à la Fiducie les fonds requis pour verser la distribution du 15 août 2007. La Fiducie a donc suspendu la distribution de 0,0495 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 qui devait être payée le 15 août 2007 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2007. Ces événements ont fait suite à l'annonce d'une interruption du marché du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») et de l'incapacité de MMAI-I de rembourser son PCAA arrivant à échéance.

À la suite de ces événements, la Fiducie a conclu une entente de moratoire (l'« entente de moratoire ») avec MMAI-I afin d'établir des arrangements officiels entre elles et de préserver leurs droits et privilèges respectifs jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Aux termes de cette entente, tous les montants habituellement payés à la Fiducie depuis août ont été déposés dans un compte de garantie bloqué chez un dépositaire légal. L'entente de moratoire a été signée le 27 septembre 2007 et a été prolongée périodiquement.

Le 14 décembre 2007, le comité des investisseurs a annoncé l'élaboration d'un cadre prévu pour un plan de restructuration du PCAA de tiers. Ce plan prévoit son remplacement par des billets ayant des échéances correspondant aux actifs sous-jacents.

Le 21 décembre 2007, la Fiducie a conclu un accord de principe prévoyant la négociation de bonne foi d'une opération en vertu de laquelle MMAI-I serait effectivement remplacée par la banque en tant que contrepartie à l'égard des trois swaps miroirs sur défaillance de crédit présentement en vigueur entre la Fiducie et MMAI-I (l'« opération de désengagement »). La Fiducie recevrait donc tous les montants du compte de garantie bloqué et reprendrait le versement des distributions aux porteurs de parts. L'opération de désengagement entrerait en vigueur à une date antérieure à celle à laquelle la restructuration du PCAA de tiers prendra effet, ou à toute autre date dont pourraient convenir les parties à l'opération de désengagement.

Le 17 mars 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accueilli une demande déposée par le comité sur le PCAA de tiers, en vertu des dispositions de la LACC, prévoyant la procédure à suivre pour faire approuver un plan de compromis et d'arrangement (le « plan ») des porteurs de PCAA de tiers (collectivement, les « porteurs de billets »). Le comité a ensuite transmis un dossier d'information sur le plan à tous les porteurs de billets et, le 25 avril 2008, les porteurs de billets ont approuvé ce plan. De plus, le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a publié une ordonnance approuvant ce plan.

Le 12 janvier 2009, le comité a annoncé que la Cour supérieure de justice de l'Ontario avait approuvé l'ordonnance de mise en œuvre du plan et par la suite l'opération de désengagement a été conclue le 20 janvier 2009, suivi par l'implantation du plan de restructuration du PCAA le 21 janvier 2009. Le 21 janvier 2009, la Fiducie a publié un communiqué de presse pour confirmer le remplacement de MMAI-I par la banque à titre de contrepartie à l'égard des swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie. À la date de l'opération de désengagement, la banque avait une notation de Aa1 selon Moody's, A+ selon Standard & Poor's et AA-, avec perspectives négatives, selon Fitch.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

À la suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie en vertu des contrats de swaps sur défaillance de crédit depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a versé le 30 janvier 2009 la distribution de 0,0495 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré en janvier 2009 deux distributions au comptant exceptionnelles de 0,74 \$ par part et de 0,57 \$ par part qui ont été versées respectivement le 13 février 2009 et le 13 mars 2009.

### 3 Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige des fiduciaires qu'ils fassent des estimations et posent des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les fiduciaires sont d'avis que les estimations utilisées aux fins de la préparation des états financiers sont raisonnables. Les résultats réels peuvent différer de ces résultats estimatifs. Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

#### a) Normes comptables récentes adoptées

##### *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux a publié l'abrégé 173 (le « CPN-173 »), *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Le CPN-173 stipule que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Le CPN-173 s'applique à la Fiducie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et doit être appliqué rétrospectivement, sans retraitement des états financiers de périodes antérieures. Conformément au CPN-173, certains actifs financiers et certains passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, doivent être mesurés de nouveau au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Tout rajustement de la juste valeur doit être comptabilisé comme un rajustement du solde des bénéfices non répartis à cette date. Cette nouvelle directive n'a pas d'incidence importante sur la situation financière ou sur les bénéfices de la Fiducie.

#### b) Normes comptables en attente d'adoption

##### i) Informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, conformément à la stratégie adoptée par le Conseil des normes comptables (le « CNC ») visant à adopter les IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et à s'assurer que les exigences existantes du chapitre 3862 soient autant que possible en convergence avec la norme internationale d'information financière (« IFRS ») n° 7, « Instruments financiers – Informations à fournir », le CNC a décidé d'adopter des modifications comparables à celles qui avaient été émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») pour améliorer l'IFRS 7. En conséquence, pour tous les états financiers portant sur des exercices se terminant après le 30 septembre 2009, l'entité doit classer les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

- a) les prix (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation (niveau 1);
- b) les données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) (niveau 2);
- c) les données d'entrée concernant à l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).

## ii) Classification des instruments financiers

En juillet 2009, conformément à la stratégie du CNC visant à adopter les IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes et à s'assurer que les exigences existantes du chapitre 3855 soient autant que possible en convergence avec la norme internationale sur la dépréciation des instruments de créance, le CNC a modifié les catégories dans lesquelles les instruments de créance doivent ou peuvent être classés. L'un des changements proposés permet, dans certaines conditions, de classer dans les prêts et créances des titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui sont actuellement classés comme disponibles à la vente. La Fiducie ne prévoit pas que la nouvelle directive aura une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses bénéfices.

## c) Mode de constatation des revenus et des charges

Les revenus d'intérêts créditeurs, les revenus autres que les revenus d'intérêts créditeurs, de même que les revenus et charges sur les swaps sur défaillance de crédit sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## 4 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les frais de transaction étant inscrits directement à l'état des résultats. La Fiducie est une société de placement au sens de la NOC-18 et évalue tous ses placements à la juste valeur et les présente à leur juste valeur dans ses états financiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces instruments financiers sont enregistrés dans les gains ou pertes sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit dans l'état des résultats. La détermination de la juste valeur des instruments financiers est effectuée comme suit :

### Établissement de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie pour lequel l'instrument financier pourrait être échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction, qui correspond à la juste valeur de contrepartie reçue ou versée. Dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être établie en utilisant d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ou reconditionnement ou selon une technique d'évaluation dont les variables ne tiennent compte que des données de marché observables.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

Au moment de la comptabilisation initiale, l'écart entre le prix de vente et la juste valeur initiale estimative est comptabilisé à l'état des résultats lorsqu'il se fonde sur des éléments observables.

Lors de la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Fiducie les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier coté sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, tandis que la juste valeur d'un passif financier coté sur un marché actif reflète le cours vendeur. Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Fiducie établit la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel aux données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur le marché, la juste valeur actuelle d'un autre instrument financier comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché lorsqu'il a été démontré que ces techniques permettent d'obtenir des estimations fiables.

a) Évaluation des swaps sur défaillance de crédit

Les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations au titre du gain ou de la perte non réalisés au cours de la période considérée dans l'état des résultats. Comme un cours du marché ne peut être facilement obtenu, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est établie à l'aide de modèles d'évaluation. La Fiducie fait des hypothèses au sujet du montant, du moment des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation utilisés. Les principales hypothèses se fondent sur des facteurs observables dans des marchés externes, tels que des courbes de rendement de taux d'intérêt, des facteurs de volatilité et des courbes de crédit. La juste valeur fluctuera également suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies à la survenance d'événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et tout autre événement de perte précis.

b) Montants à recevoir ou à payer au titre du placement et les swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du dépôt à terme et du montant à recevoir ou à payer sur les swaps sur défaillance de crédit est établie en actualisant les flux de trésorerie estimatifs au taux courant du marché pour des instruments similaires.

c) Autres instruments financiers

La valeur comptable de certains instruments financiers à court terme présentés dans l'état de l'actif net équivaut approximativement à la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les placements à court terme les autres comptes débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer, ainsi que les distributions à payer.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

## 5 Gestion des risques associés aux instruments financiers

En raison de la nature de ses activités, la Fiducie est exposée à divers risques, notamment ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation des instruments financiers, dans la mesure du possible, des contrôles conformes à la stratégie de la Fiducie ont été instaurés, comme l'utilisation d'instruments autorisés. Les principaux risques auxquels la Fiducie est exposée sont décrits ci-dessous :

### *Risque de marché*

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation dans les cours du marché. Le risque de marché associé aux instruments financiers comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres risques de prix. Plus particulièrement, jusqu'à la date d'échéance, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit fluctuera suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives suite à des événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et tout autre événement de perte précis. Étant donné que l'objectif de la Fiducie est de fournir aux porteurs de parts un intérêt économique au moyen de l'exposition liée au rendement d'un portefeuille de titres sous-jacent, le capital n'est pas protégé. Les taux du marché peuvent varier et faire fluctuer la juste valeur du dépôt à terme assorti d'un taux déterminé au moment de la signature du contrat. Au 30 juin 2009, une augmentation ou une diminution de 100 points de base de l'indice IG9, un indice nord-américain de titres de qualité supérieure composé de 125 entités de qualité supérieure, aurait donné lieu respectivement à une diminution de 6,8 M\$ ou à une augmentation de 9,0 M\$ de la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie. Par ailleurs, il existe un risque de taux d'intérêt associé au dépôt à terme et au débiteur à long terme. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 4,2 M\$ de la juste valeur du dépôt à terme et du débiteur à long terme.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses obligations contractuelles. La meilleure mesure de l'exposition maximale de la Fiducie au risque de crédit au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 est la somme des actifs financiers figurant à l'état de l'actif net. Comme il est décrit ci-dessus, les swaps sur défaillance de crédit sont également largement exposés au risque de crédit en raison des obligations de référence contenues dans les portefeuilles et du risque de crédit de la contrepartie. Le risque principal réside dans l'exposition statique (sans changement) à des sociétés, tandis que le risque éventuel concerne des titres adossés à des créances hypothécaires et des créances mobilières gérées par la Fiducie selon les critères établis aux contrats de swaps sur défaillance de crédit (voir les notes 9 et 10).

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations relatives à des passifs financiers. Les liquidités de la Fiducie sont gérées conformément aux politiques qui visent à doter la Fiducie de ressources en trésorerie suffisantes pour satisfaire ses obligations actuelles et

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

futures, dans des circonstances normales ou inhabituelles. Les passifs financiers de la Fiducie ont une échéance mensuelle, à l'exception du passif lié aux swaps sur défaillance de crédit. Le passif lié aux swaps sur défaillance de crédit, qui est associé aux contrats de swaps sur défaillance de crédit conclus avec la banque, devrait venir à échéance en septembre 2014 et au plus tard en septembre 2016. Aux termes des swaps sur défaillance de crédit, le dépôt à terme est donné en nantissement auprès de la banque. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue du placement et du débiteur à long terme (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) seront réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir à l'égard d'événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swaps sur défaillance de crédit D, E et F totalise 91 116 000 \$ (91 116 000 \$ au 31 décembre 2008).

## 6 Valeurs comptables des actifs et passifs financiers classés par catégorie

Les actifs et les passifs financiers sont évalués dans les états de l'actif net soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement qui correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, en fonction de catégories établies dans les normes comptables applicables aux instruments financiers. La valeur comptable de chaque catégorie d'actif ou de passif financier est présentée dans le tableau ci-après :

30 juin 2009	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement
<b>Actifs financiers</b>			
Placements à court terme (a)	1 059 811	-	-
Placement a)	61 123 556	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit a)	25 692 585	-	-
Encaisse	96 473	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	277 791	-
Autres	-	21 266	-
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>87 972 425</b>	<b>299 057</b>	-
<b>Passifs financiers</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	246 510
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	480 473
Distributions à payer	-	-	482 677
Passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	61 503 300	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>61 503 300</b>	-	<b>1 209 660</b>

a) Évalué à la juste valeur, conformément à la NOC-18

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

31 décembre 2008	Détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement
<b>Actifs financiers</b>			
Placement <i>a)</i>	65 171 370	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit <i>a)</i>	28 943 399	-	-
Encaisse	83 545	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	288 476	-
Autres actifs	-	59 935	-
<b>Total des actifs financiers</b>	94 198 314	348 411	-
<b>Passifs financiers</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	567 973
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	498 954
Distributions à payer	-	-	482 677
Passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	81 548 820	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	81 548 820	-	1 549 604

*a) Évalué à la juste valeur, conformément à la NOC-18*

## 7 Placements à court terme

La Fiducie a investi des liquidités dans des acceptations bancaires échéant en juillet 2009. Les placements à court terme portent intérêt au taux moyen pondéré de 0,23 % et comprennent des intérêts courus de 116 \$.

## 8 Placement

Le placement est constitué d'un dépôt à terme qui est émis sur une base non subordonnée et non garantie par la Banque Nationale du Canada et dont la note de solvabilité à long terme selon S&P est de A.

Le dépôt à terme à une juste valeur de 61 123 556 \$ (65 171 370 \$ au 31 décembre 2008) et une valeur nominale de 64 728 958 \$ (74 840 801 \$ au 31 décembre 2008). Il porte intérêt au taux de 4,28 %. L'intérêt sera payable mensuellement jusqu'en septembre 2009. Après cette date, l'intérêt courra au taux des acceptations bancaires à un mois, plus vingt points de base par année, et sera payable mensuellement jusqu'à l'échéance en septembre 2014.

Aux termes des contrats de swaps sur défaillance de crédit et après l'opération de désengagement décrite à la note 2, le dépôt à terme est donné en nantissement auprès de la banque depuis le 20 janvier 2009. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) du placement seront

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit et dépassant la subordination aux swaps sur défaillance de crédit.

## 9 Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du montant total à recevoir de la banque sur les swaps sur défaillance de crédit représente la meilleure estimation possible du montant pour lequel une assurance raisonnable de recouvrement existe à la lumière des conditions actuelles, en présumant la poursuite de l'exploitation de l'entité. Le montant total à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit, soit 25 692 585 \$ (28 943 399 \$ au 31 décembre 2008) comprend aussi un débiteur à long terme de 24 917 283 \$ (14 172 443 \$ au 31 décembre 2008) pour une valeur nominale de 26 387 042 \$ (16 275 199 \$ au 31 décembre 2008) et d'un débiteur à court terme de 775 302 \$ (6 251 059 \$ au 31 décembre 2008). Le montant du débiteur à court terme correspond aux montants cumulés mensuellement pas la banque (ou par MMAI-I avant l'opération de désengagement) pour le bénéfice de la Fiducie, ainsi que les honoraires à recevoir au titre du contrat financier. Le 31 décembre 2008, le débiteur à court terme comprenait également le compte de garantie bloqué de 8 519 897 \$ qui correspondait aux montants accumulés mensuellement pas MMAI-I avant l'opération de désengagement. Le débiteur à long terme vient à échéance en septembre 2014 et porte intérêts au taux de 4,28 %, payables mensuellement jusqu'en septembre 2009. Après cette date, le taux d'intérêt sera le taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 20 points de base par année, payable mensuellement jusqu'à la date d'échéance. Le 20 janvier 2009, MMAI-I a versé à la Fiducie 5 561 295 \$, ce qui représente la quasi-totalité du coût du premier appel public à l'épargne, et elle a libéré le compte de garantie bloqué pour un montant de 9 076 243 \$.

Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	30 juin 2009 \$	31 décembre 2008 \$
Débiteur à long terme (rachat du nantissement)	24 917 283	14 172 443
Débiteur à court terme (compte de garantie bloqué)	-	8 519 897
Débiteur à court terme (montant accumulé et honoraires à recevoir au titre du contrat financier)	775 302	6 251 059
Total	<u>25 692 585</u>	<u>28 943 399</u>

## 10 Instruments financiers dérivés et portefeuilles d'obligations de référence

### Swaps sur défaillance de crédit avec le banque

Par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, MMAI-I a été remplacée par la banque à compter du 20 janvier 2009. La Fiducie a conclu avec la banque trois contrats de swaps sur défaillance de crédit (les « contrats de swaps D, E et F ») aux termes desquels la Fiducie paiera la banque si des événements de crédit se produisent relativement aux obligations de référence jusqu'en septembre 2014 au plus tôt, et jusqu'en septembre 2016 au plus tard. La perte maximale qui pourrait être encourue suite à des événements de crédit concernant les contrats de swaps D, E et F totalise 91 116 000 \$ (91 116 000 \$ au 31 décembre 2008). En vertu des contrats de swaps D, E et F, un paiement mensuel par la Fiducie à la banque, correspondant au taux contractuel de 3,08 %, est appliqué au notionnel total des contrats, et le taux contractuel de 4,28 % est appliqué

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

au placement donné en garantie. Ces montants sont échangés entre la Fiducie et la banque, le rendement net de la banque étant versé à la Fiducie. Sur une base mensuelle, la banque acquiert de la Fiducie une portion déterminée contractuellement du dépôt à terme donné en garantie, égale au versement mensuel pour le mois considéré.

La banque paiera à l'échéance un montant correspondant à l'excédent du notionnel des contrats, moins les pertes subies sur ces contrats, sur le montant résiduel du placement donné en garantie.

Le notionnel total des trois contrats de swaps D, E et F au 30 juin 2009 était de 91 116 000 \$ (91 116 000 \$ au 31 décembre 2008) relativement aux portefeuilles d'obligations de référence dont la valeur nominale était de 34 948 089 003 \$ (34 948 089 003 \$ au 31 décembre 2008). La Fiducie a estimé la perte cumulative non réalisée sur les contrats de swaps D, E et F et le passif lié à ces contrats à 61 503 300 \$ au 30 juin 2009 (perte cumulative non réalisée de 81 548 820 \$ au 31 décembre 2008), montant conforme à l'évaluation faite par la banque.

## Risque de crédit

À la suite de la conclusion des contrats de swaps D, E et F avec la banque, la Fiducie est exposée à un risque de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans le portefeuille. Tout événement de crédit (faillite, défaut de paiement ou tout autre événement de perte) à l'égard des obligations de référence peut entraîner une perte pour la Fiducie. La perte maximale que la Fiducie peut devoir essayer suite à des événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swaps D, E et F totalise 91 116 000 \$ (91 116 000 \$ au 31 décembre 2008).

En outre, la Fiducie est exposée au risque de crédit de contrepartie à l'égard de tout gain non réalisé sur les swaps sur défaillance de crédit, plus tout montant à recevoir de la contrepartie. Le risque net de crédit de contrepartie (montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit moins le montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit) s'établissait à 25 212 112 \$ au 30 juin 2009 (28 444 445 \$ au 31 décembre 2008).

## Événements de crédit

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2009, la Fiducie a subi quatre événements de crédit relatifs aux entités suivantes :

- Syncora Guarantee Inc.(auparavant XL Capital Assurance Inc.);
- Chemtura Corporation (« Chemtura »), société remplaçante de Great Lakes Chemicals Corporation par suite de la fusion qui a été réalisée en 2005 avec Crompton Corporation pour former Chemtura);
- Idearc Inc. (« Idearc »). La Fiducie avait initialement une exposition à l'obligation de référence de Verizon Global Funding Corp, filiale en propriété exclusive de Verizon Communications Inc. (« Verizon »). Verizon Global Funding Corp. a fusionné avec Verizon le 1<sup>er</sup> février 2006. En conséquence, l'exposition de la Fiducie à l'obligation de référence de Verizon Global Funding Corp. est devenue une exposition à Verizon. Le 20 novembre 2006, Verizon a effectué un essaimage de ses opérations de publication d'annuaires de pages jaunes en version imprimée et en ligne dans une nouvelle compagnie portant la dénomination sociale d'Idearc. Suite à cet essaimage, un événement

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

entraînant un successeur est survenu et l'exposition à l'obligation de référence de Verizon a été partagée pour moitié (50-50%) entre Verizon et Idearc.

- General Motors Corporation.

Les taux de recouvrement relatifs à ces quatre entités ont été établis respectivement à 15 %, 18,25 %, 1,75 % et 12,50 %.

Comme il est décrit à la note 1, la Fiducie ne subira aucune perte relativement aux contrats de swaps sur défaillance de crédit à la suite d'événements de crédit concernant des titres adossés à des créances hypothécaires ou des titres adossés à des créances mobilières (l'« exposition éventuelle ») inclus dans le portefeuille d'obligations de référence des contrats de swaps sur défaillance de crédit, jusqu'à ce que les expositions de ces portefeuilles à des créances de sociétés (l'« exposition principale ») soient toutes en défaillance et que leurs valeurs nominales soient réduites à zéro. L'exposition principale se compose d'expositions par tranches multiples dans cinq portefeuilles de sociétés dont les points d'attachement (le point de la structure du capital où commence l'exposition aux pertes du portefeuille) à la création varient entre 7,85 % et 11,00 % et des points de détachement (le point de la structure du capital où l'exposition aux pertes prend fin) à la création varient entre 9,55 % et 13,00 %. À la suite des événements de crédits mentionnés ci-haut, incluant les événements de crédit survenus en 2008 et en 2005 (Delphi Corp.), les points d'attachement varient désormais entre 4,02 % et 8,30 % et les points de détachement, entre 5,72 % et 10,30 %. Par conséquent, les expositions aux créances de sociétés ont une subordination plus faible, mais les porteurs de parts n'ont subi aucune perte.

Au cours de l'exercice 2008, la Fiducie a reçu quatre avis d'événements de crédit relatifs aux contrats de swap sur défaillance de crédit concernant les entités suivantes : Lehman Brothers Holdings Inc., Federal National Mortgage Association, Federal Home Loan Mortgage Corporation et Controladora Commercial Mexicana SAB. Les taux de recouvrement relatifs à ces entités ont été établis respectivement à 8,625 %, 91,51 %, 94 % et 44 %.

## Portefeuille d'obligations de référence

La Fiducie est exposée à trois portefeuilles dans le cadre de trois contrats de swaps distincts (D, E et F) dont la valeur nominale totale s'est établie à 91 116 000 \$ au 30 juin 2009 (91 116 000 \$ au 30 décembre 2008). Les paiements au titre de ces contrats ont lieu sur une base mensuelle. Chacun des portefeuilles est exposé à différentes tranches des cinq mêmes positions synthétiques dans des créances de sociétés (l'exposition principale) et du même portefeuille de titres adossés à des créances mobilières (l'exposition éventuelle).

La composition de chacun des portefeuilles au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

Catégorie d'actif	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières de consommation i)	41	24,0	44	25,2
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles i)	87	51,0	87	49,8
Expositions à des créances de sociétés ii)	5	25,0	5	25,0
	133	100,0	136	100,0

i) Exposition éventuelle depuis la modification d'octobre 2007.

ii) Exposition principale depuis la modification d'octobre 2007.

## Exposition principale

Les obligations de référence sous-jacentes aux expositions statiques à des créances de sociétés pour les trois portefeuilles affichaient une notation de crédit moyenne pondérée de BBB-/BB+, selon S&P, au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008. Le calcul de la notation moyenne pondérée consiste à multiplier le notionnel des contrats de chaque obligation de référence par le facteur de notation attribué par S&P, à faire la somme de ces produits et à diviser cette somme par le notionnel total, puis à attribuer le résultat obtenu à la notation S&P correspondante. Les notations équivalentes S&P au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 se répartissaient comme suit pour chaque portefeuille :

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

<u>Notation</u>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	<u>% de l'actif</u>	<u>% de l'actif</u>
AAA	0,63	0,62
AA+	1,27	1,25
AA	2,33	4,14
AA-	3,82	4,97
A+	8,26	8,08
A	12,47	13,66
A-	10,70	15,73
BBB+	14,82	15,33
BBB	12,91	7,45
BBB-	9,71	9,51
BB+	2,74	2,89
BB	6,14	2,90
BB-	2,54	2,49
B+	2,12	2,90
B	1,70	1,66
B-	0,21	0,62
CCC+	2,55	1,87
CCC	1,48	-
CC	-	0,82
C	-	0,83
Aucune notation	3,60	2,28
Total	100,00	100,00

\* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody's. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

## Exposition éventuelle

Les obligations de référence sous-jacente aux titres adossés à des créances hypothécaires et au titres adossés à des créances mobilières des trois portefeuilles affichaient une notation de crédit moyenne pondérée de AAA/AA+, selon S&P, au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008. Les notations équivalentes S&P au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 pour les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières des trois portefeuilles de référence se répartissaient comme suit :

<u>Notation</u>	<u>30 juin 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	<u>% de l'actif</u>	<u>% de l'actif</u>
AAA	98,4	98,5
AA	1,6	1,5
A	-	-
Total	100,0	100,0

\* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody's. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

Les trois contrats de swaps sont décrits ci-après :

## *Contrat de swap D*

Le contrat de swap D porte sur le rendement de crédit de 133 obligations de référence au 30 juin 2009 et de 136 obligations de référence au 31 décembre 2008. Ce portefeuille comporte cinq portefeuilles sous-jacents de créances de sociétés (l'exposition principale) auxquels la Fiducie est exposée par tranches, avec des points d'attachement variant entre 5,43 % et 7,77 % et des points de détachement variant entre 7,13 % et 9,77 % (au 31 décembre 2008, les points d'attachement et de détachement variaient respectivement entre 6,79 % et 9,99 % et entre 8,49 % et 11,99 %).

## *Contrat de swap E*

Le contrat de swap E porte sur le rendement de crédit de 133 obligations de référence au 30 juin 2009 et de 136 obligations de référence au 31 décembre 2008. Ce portefeuille comporte cinq portefeuilles sous-jacents de créances de sociétés (l'exposition principale) auxquels la Fiducie est exposée par tranches, avec des points d'attachement variant entre 4,02 % et 8,30 % et des points de détachement variant entre 5,72 % et 10,30 % (au 31 décembre 2008, les points d'attachement et de détachement variaient respectivement entre 6,23 % et 10,03 % et entre 7,93 % et 12,03 %).

## *Contrat de swap F*

Le contrat de swap F porte sur le rendement de crédit de 133 obligations de référence au 30 juin 2009 et de 136 obligations de référence au 31 décembre 2008. Ce portefeuille comporte cinq portefeuilles sous-jacents de créances de sociétés (l'exposition principale) auxquels la Fiducie est exposée par tranches, avec des points d'attachement variant entre 5,15 % et 7,77 % et des points de détachement variant entre 6,85 % et 9,77 % (au 31 décembre 2008, les points d'attachement et de détachement variaient respectivement entre 6,88 % et 9,99 % et entre 8,58 % et 11,99 %).

## **11 Frais de service**

La Fiducie a engagé des frais de service de conseillers en placement correspondant à 0,25 % par année (0,25 % au 31 décembre 2008) du montant en cours (produit net du placement moins les pertes) par part détenu par les clients de ces conseillers en placement.

À la suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, la Fiducie a payé, pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2007 au 28 février 2009, des frais de service fondés sur l'actif net par part, plutôt que sur le montant en cours. Aucun paiement ne sera effectué par la suite. Par suite de cette décision, la Fiducie a renversé ses provisions de frais de service pour un montant net de 142 465 \$.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

## 12 Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est admissible à titre de fiducie à participation unitaire, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). En vertu de la loi, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le bénéfice imposable de l'exercice et, dans le calcul de son impôt sur les bénéfices, elle peut déduire tous les montants payés ou payables aux porteurs de parts de la Fiducie dans le calcul de ses bénéfices aux fins fiscales.

Tout montant payable aux termes du contrat de swap sur défaillance de crédit est considéré comme un montant payable aux termes des contrats de swaps et est imposable comme tel. Suivant les modalités des contrats de swaps en cause, le montant ne peut être déterminé qu'à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) et, par conséquent, le paiement au titre des contrats de swaps effectué à l'intention de la Fiducie ne peut être imposable à titre de bénéfice qu'à cette date.

## 13 Capital des porteurs de parts

### Parts autorisées

La Fiducie est autorisée à émettre en série un nombre illimité de parts rachetables et transférables, chacune d'entre elles représentant un intérêt indivis et égal sur l'actif net de la Fiducie.

Toutes les parts confèrent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière confère à son porteur un droit de vote ainsi que le droit de participer également aux distributions versées par la Fiducie.

### Rachats trimestriels

Les parts peuvent être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20<sup>e</sup> jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable de chacun des mois de février, de mai, d'août et de novembre (la « date de rachat »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de rachat. Le paiement du prix de rachat aura lieu le 10<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat.

Le prix de rachat est égal au moindre :

- a) de 95 % du cours moyen pondéré quotidien par part à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites pour les cinq jours de Bourse suivant la date de rachat;
- b) d'un montant égal :
  - i) au cours de clôture des parts à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites; ou
  - ii) à la moyenne des cours extrêmes des parts, si la Bourse ou l'autre marché à la cote duquel les parts sont inscrites ne fournit que les cours extrêmes; ou
  - iii) à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites, si aucune opération n'a été effectuée à cette date de rachat.

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

---

## Rachat annuel

Les parts peuvent également être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20<sup>e</sup> jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable du mois d'août (la « date de rachat annuelle »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de dénouement. Le paiement du prix de dénouement aura lieu le 10<sup>e</sup> jour ouvrable suivant la date de rachat annuelle. Le prix de dénouement correspond à la somme de ce qui suit : (i) le cours acheteur reçu par la Fiducie pour mettre fin à la tranche applicable des contrats de swap D, E et F et (ii) la valeur marchande de cette tranche du dépôt à terme de 58 975 837 \$ (74 840 801 \$ au 31 décembre 2008) et du compte débiteur à long terme lié aux swaps sur défaillance de crédit de 32 140 163 \$ de la Fiducie (16 275 199 \$ au 31 décembre 2008), moins les frais de dénouement applicables.

## Mesures spéciales pour le rachat annuel de 2009

Exceptionnellement, pour le rachat annuel du 31 août 2009, les fiduciaires ont obtenu un accord de la banque et de Financière Banque Nationale Inc. qu'elles soumettent le 26 août 2009 leurs offres d'achat respectives aux fins du privilège de rachat annuel, et qu'elles maintiennent ces offres d'achat jusqu'au 27 août 2009. Normalement, les offres d'achat ne sont établies qu'après la réalisation du processus d'adjudication à la date de rachat annuel, lorsque toutes les valeurs ont été établies par la banque et par Financière Banque Nationale Inc. Du fait que les offres d'achat pour le rachat annuel de cette année seront reçues sans pouvoir tirer avantage de toutes ces informations et qu'elles demeureront en vigueur en dépit des variations du marché, les prix offerts peuvent refléter le risque de marché additionnel assumé par la banque et par Financière Banque Nationale Inc. Les fiduciaires prévoient communiquer le 26 août 2009, par voie d'un communiqué de presse, le prix établi pour le rachat annuel de 2009. Les fiduciaires permettront aux porteurs de parts de déposer leurs parts aux fins de rachat jusqu'au 27 août 2009. N'eût été de ces mesures spéciales, la date limite pour déposer ses parts aux fins du rachat annuel du 31 août 2009 aurait été le 3 août 2009.

Aucune transaction n'a eu lieu au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2009 :

<b>Nombre de parts</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Solde au début et à la fin de la période	9 751 054	9 751 054

Le capital des porteurs de parts est composé des titres de capital émis et des bénéfices non répartis. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2009 :

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>Titres de capital émis</b>		
Solde au début de la période	73 487 272	73 487 272
Remboursement de capital aux porteurs de part	(15 864 965)	-
Solde à la fin de la période	57 622 307	73 487 272
<b>Bénéfices non répartis (déficit)</b>		
Solde au début de la période, compte non tenu de la réserve	(62 303 397)	(96 055)
Réserve pour les frais courants*	264 426	297 257
Solde au début de la période, compte tenu de la réserve	(62 038 971)	201 202
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable à l'exploitation	29 975 186	(12 349 945)
Solde à la fin de la période	(32 063 785)	(12 148 743)
<b>Actif net représentant le capital des porteurs de parts</b>	<b>25 558 522</b>	<b>61 338 529</b>

\* Au 31 août 2006, afin de couvrir les frais courants jusqu'à son échéance, la Fiducie a retenu 351 616 \$ sur la somme versée aux porteurs de parts pour le rachat de leurs parts. Pour les périodes terminées les 30 juin 2009 et 2008, des montants de 16 712 \$ et de 15 547 \$, respectivement, ont été inscrits au titre de l'amortissement de la réserve pour les frais courants.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 13 août 2007, il n'y a eu aucun rachat. En raison des événements survenus depuis le 13 août 2007, lesquels sont décrits dans la note 2, tous les rachats ont été suspendus jusqu'à ce que le plan ait été mis en œuvre avec succès. Un total de 209 100 parts ont été remises pour le rachat annuel du 31 août 2007. Puisque tous les rachats avaient été suspendus le 28 août 2007, ces parts n'ont donc pas été rachetées et elles ont été retournées aux porteurs de parts. Par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 2, les rachats annuel et trimestriels ont été rétablis.

Au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008, la Banque Nationale du Canada et ses filiales détenaient 0,9 % des parts en circulation de la Fiducie.

## Distributions et gestion du capital des porteurs de parts

Les fiduciaires gèrent le capital de la Fiducie de façon à ce qu'elle soit en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les porteurs de parts.

La Fiducie a pour objectif de fournir aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles à un taux fixe égal à 0,0495 \$ la part (0,594 \$ par an) jusqu'au 7 septembre 2009 et, par la suite, un flux de distributions mensuelles à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires majoré de 2 %, et de rembourser aux porteurs de parts vers septembre 2014 (la « date d'échéance prévue »), mais au plus tard vers septembre 2016 (la « date d'échéance juridique »), un montant égal à la valeur résiduelle de la Fiducie. Les distributions

# Global Diversified Investment Grade Income Trust

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

Au 30 juin 2009

déclarées par la Fiducie sont comptabilisées à la déclaration, bien qu'elles soient payables le 10<sup>e</sup> jour ouvrable du mois suivant seulement.

Du 13 août 2007 au 31 décembre 2008, aucune distribution n'a été déclarée. Par suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie au titre des contrats de swaps depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a recommencé les distributions mensuelles de 0,0495 \$ par part, a versé le 30 janvier 2009 la distribution déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré, en janvier 2009, deux distributions au comptant exceptionnelles de 0,74 \$ par part et de 0,57 \$ par part qui ont été versées respectivement le 13 février 2009 et le 13 mars 2009. Le 13 mars 2009, la Fiducie a également déclaré une distribution spéciale de 0,02 \$ par part, qui a été versée le 16 avril 2009, en raison d'une réduction des frais de service (voir la note 11).

## 14 Opérations entre apparentés

La gestion de la Fiducie incombe aux fiduciaires. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan, filiale de la Banque Nationale du Canada, agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie, si les fiduciaires le demandent. Le promoteur de la Fiducie, et par conséquent un de ses conseillers en placement, est Financière Banque Nationale, filiale de la Banque Nationale du Canada. Comme il est décrit à la note 8, le dépôt à terme a été souscrit auprès de la Banque Nationale du Canada. En plus des transactions décrites séparément dans les présents états financiers, les transactions suivantes ont été effectuées au cours de la période de six mois terminée le 30 juin :

		2009	2008
		\$	\$
<b>Dépenses engagées au cours de la période</b>			
Gestion Global DIGIT Inc.	Rémunération des administrateurs des fiduciaires	40 741	40 198
Gestion GD-1 Inc.	Rémunération des administrateurs des fiduciaires	40 741	40 198
Banque Nationale du Canada	Frais de l'agent administratif	14 286	10 348
Financière Banque Nationale	Frais de service	(40 075)	34 287
Fiducie Natcan	Droits de garde	8 500	6 112
		<u>64 193</u>	<u>131 143</u>
		30 juin 2009	31 décembre 2008
		\$	\$
<b>Comptes créditeurs et charges à payer</b>			
Gestion Global DIGIT Inc.		18 000	1 298
Gestion GD-1 Inc.		18 000	1 298
Banque Nationale du Canada		7 088	7 088
Financière Banque Nationale		-	96 663
Fiducie Natcan		8 500	3 201
		<u>51 588</u>	<u>109 548</u>

# **Global Diversified Investment Grade Income Trust**

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiés)

**Au 30 juin 2009**

---

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu entre les parties.

## **15 Chiffres correspondants**

Certains montant de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.